

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
SERIGNAN DU COMTAT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de SERIGNAN-DU-COMTAT
Séance du 12 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

DATE DE LA CONVOCATION
5 FEVRIER 2015
DATE D’AFFICHAGE
6 FEVRIER 2015

Tarifs Bibliothèque Municipale

L’an deux mille quinze, le douze février, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, le cinq février deux mille quinze, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. Julien MERLE, Maire

Présents :

MM Julien MERLE, Stéphane VIAL, Mme Lydie CATALON, M. Alban DUMAS, Mme Bérandère DUPLAN, M. Jean-Pierre TRUCHOT, Mmes Annie BOURCHET, Josette PACINI, M. Marc GABRIEL, Mme Catherine BOURACHOT, MM Jean-Marc SABATIER, Jean-Pierre CAUVIN - OWEZARZAK, Mme Patricia CHAUSSINAND-BISCARRAT, M. Patrice MARZIANI

Représentés :

Mme Isabelle SUREL par M. Alban DUMAS
Mme Marie DUFFRENE par M. Patrice MARZIANI
M. Julien MOINET par M. Julien MERLE

Absents :

M. Raphaël BERNARDEAU
M. Hervé HARDY



Mme Josette PACINI est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme Lydie CATALON.

Vu la convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêts (BDP) ;

Considérant qu’il est important de favoriser l’accès du plus grand nombre aux livres et à la culture ;

Considérant qu’il est nécessaire d’être en conformité avec le Département de Vaucluse avec lequel une convention a été signée en 2014, instituant les règles de dépôt de livres de la BDP à la bibliothèque municipale ;

Considérant qu’il est souhaitable d’organiser une politique tarifaire commune avec la ville de Camaret-sur-Aigues dont la bibliothèque municipale est en réseau avec la nôtre depuis le mois de juillet 2014, grâce à la mise en service du nouveau logiciel de gestion KARVI ;

Considérant que les recettes de la bibliothèque municipale en 2014 se sont élevées à 1 640 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d’approuver la révision des tarifs d’inscription annuelle à la bibliothèque comme suit :

	Public moins de 18 ans		Adultes	
	Tarif actuel	Nouveau tarif	Tarif actuel	Nouveau tarif
Sérignan-du-Comtat	Gratuit	Gratuit	20 €	10 €
Hors commune/ réseau	15 €	Gratuit	25 €	10 €

de décider d'une entrée en vigueur des nouveaux tarifs au 1^{er} mars 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE :

- d'**APPROUVER** la révision des tarifs d'inscription annuelle à la bibliothèque comme précisée dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2015.

Vote : délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés. **POUR : 17.**

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 23/04/2015

et publication ou notification le : 09/03/2015

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Julien MERLE



(Handwritten signature of Julien Merle)